



# Tapageur

Bulletin d'information sur la lutte contre le bruit environnemental et en milieu de travail, et leurs effets à la santé

27 juillet 2004

Volume 2, Numéro 5

**« Dans cet univers plein de bruit et de fureur, c'est le bruit des uns qui provoque la fureur des autres. »**

**Antoine Blondin  
(Extrait des  
Quat'saisons,  
1975)**

## Le mot de la rédaction

On a des architectes du paysage, on a des défenseurs de la planification urbaine, des défenseurs de l'architecture, l'œil est important, très important...l'ouïe serait-elle donc considérée comme une zone de second plan?

Ainsi, où **sont** les ingénieurs et ingénieux, les concepteurs et fabricants de toutes sortes d'équipements qui ont à cœur de rendre notre environnement sonore plus agréable? Il y a tellement d'exemples du contraire dans le domaine sonore : la déchiqueteuse de l'émondeur engagé par la compagnie d'électricité, le ventilateur de la salle de bain, la scie électrique, les silencieux d'automobiles « à la mode », ...

Que ces fabricants et concepteurs sortent de leur silence, qu'ils démontrent par leurs inventions que la puissance et la performance de leurs équipements ne va pas obligatoirement de pair avec la glorification du bruit, mais qu'ils peuvent être aussi doux à l'oreille...

**Bonne lecture et surtout... bonne écoute!**

### Les tapageurs de la rédaction

#### 8<sup>e</sup> Journées annuelles de santé publique

Vendre le silence, mais aussi...le bruit..... 2

#### Dossier

Le bruit : un problème encore préoccupant selon divers organismes..... 2  
Vers un plan d'action 2005-2007 pour les services de santé au travail..... 3

#### Guides et outils

Isolement du bruit dans les maisons..... 4  
Guide de gestion du bruit en milieu de travail en Australie..... 4

#### Solutions

Une mine de solutions pour...le bruit qui mine!..... 5

#### 1 Saviez-vous que?

Bruit occasionné par la circulation routière..... 6  
Nuisances associées aux climatiseurs..... 6  
McCartney a fait passer de dures nuits (« hard day's night ») à des résidents de Londres..... 7

#### Lu pour vous

Masquage du bruit qui fait de la vague..... 7  
Réglementation municipale et citoyens actifs..... 8  
Des aspirants-députés qui s'intéressent au bruit..... 9

**On y parlera bruit** ..... 9

**On y a parlé bruit** ..... 9



**SUR TOUS LES FRONTS  
BÂTIR LA SANTÉ**

DU 29 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2004  
HÔTEL LE REINE ELIZABETH  
www.inspq.qc.ca/jasp

**Le bruit : s'entendre sur de nouvelles bases pour des environnements sonores sains au travail et dans la collectivité**

Les 8<sup>e</sup> Journées annuelles de santé publique (JASP) pourront compter sur la présence d'invités de marque pour mieux comprendre le problème du bruit et ses effets sur la santé, le 1<sup>er</sup> décembre prochain. D'abord, **M. Xavier**

## Publicités



Source de l'image :  
[http://www.caranddriver.com/article.asp?section\\_id=19&article\\_id=6856](http://www.caranddriver.com/article.asp?section_id=19&article_id=6856)



## En santé au travail...

**Bonnefoy** de l'Organisation mondiale de la santé viendra parler des politiques publiques dans la lutte au bruit environnemental et en milieu de travail dans l'union européenne. L'exemple des directives européennes ainsi que les lois de divers pays serviront à illustrer son propos. De quoi se mettre à jour sur les nouvelles tendances basées sur les nouvelles connaissances.

Les JASP accueilleront également deux autres experts, l'un canadien **M. Stephen Bly** qui entretiendra les participants sur la lutte contre le bruit et ses effets à Santé Canada, l'autre étasunien, **M. Leslie D. Blomberg** du *Noise Pollution Clearinghouse* qui traitera de l'intérêt de la population à l'égard d'une politique nationale sur le bruit aux États-Unis.

À signaler qu'un premier aperçu **du programme global des JASP** est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.inspq.qc.ca/jasp/programme/2004/default.asp?A=2>

En plus des présentations formelles, des **communications par affiche** seront au menu. Avis aux intéressés qui ont des résultats de recherche, des solutions de réduction du bruit ou d'interventions préventives à partager! Les modalités pour soumettre une communication par affiche sont disponibles à l'adresse qui suit: <http://www.inspq.qc.ca/jasp/appel/default.asp?A=3>

## Vendre le silence, mais aussi... le bruit

Au cours des dernières semaines, on a pu voir apparaître quelques publicités qui visaient des clientèles fort différentes et qui font référence au bruit. D'abord, *Ford Canada* nous a vanté les mérites du silence de son camion (pick-up) *F-150* qu'on dit encore plus silencieux que bien des berlines haut de gamme avec 63 décibels à l'intérieur de l'habitacle comparativement à 64 décibels pour la berline. Sur le site de la compagnie, on le décrit comme « *the quietest pickup of the world* ». Une autre pub télé, celle du *Lincoln Aviator*, un autre mastodonte, rapporte que « *les sons du monde extérieur restent muets* ». <http://www.ford-trucks.com/news/2004/news2004-7.html>

Par ailleurs, la brasserie *Labatt* a fait la promotion télévisuelle de sa bière *Budweiser* dans le cadre du *Grand Prix du Canada*, en faisant apparaître de chaque côté d'une bouteille deux protecteurs auditifs (bouchons) qui viennent atténuer le bruit.

Cependant, en mai, *Future Shop* a présenté une gamme de produits en utilisant le slogan « À fond le volume ». Le message véhiculé veut faire appel au plaisir de l'écoute, mais un appareil utilisé à son maximum de puissance ne donne pas nécessairement un bon rendement.. en plus d'occasionner des problèmes d'audition et de perception.

## Le bruit : un problème encore préoccupant selon divers organismes

Voilà un des principaux constats issus d'une consultation menée auprès de 64 organismes impliqués dans la problématique du bruit en milieu de travail ou de ses conséquences : centres de réadaptation, associations professionnelles, organismes communautaires, maisons d'enseignement, associations syndicales et patronales, associations sectorielles paritaires, chercheurs ainsi que la CSST et l'IRSST.

Cette autre étude réalisée pour la Table de concertation nationale en santé au travail (TCNSAT), vient compléter un premier portrait interne relatant les

activités 1998-2003 menées au Québec, dans le domaine du bruit et de la surdité professionnelle. ([voir Tapageur, Vol.1, N° 3, pp. 3-4](#)).

Les premières analyses tirées de cette deuxième étude, élaborée à partir d'entrevues, a permis de mettre en lumière certains constats dont les suivants :

- **Le bruit et la surdité professionnelle sont toujours reconnus comme un problème important, malgré le contexte actuel où relativement peu d'actions sont menées dans ce domaine**, notamment à cause de choix budgétaires «plus urgents» que ces différents acteurs ont dû faire;
- Même si les **représentants des organismes consultés** ont évoqué certaines croyances pouvant freiner une meilleure sensibilisation et conscientisation des travailleurs et des employeurs (*la réduction du bruit coûte trop cher, c'est normal d'avoir du bruit au travail, avec les protecteurs individuels la protection est adéquate, etc.*), **la grande majorité d'entre eux souhaitent que le dossier de la lutte contre le bruit reprenne une place importante dans leurs activités**. Cet intérêt se concentre à la fois sur une **volonté de suivre de près les travaux du réseau de la santé au travail et de réaliser des interventions concertées sur la plus large base possible**.

Les résultats de cette étude seront consignés dans un rapport soumis à la TCNSAT ainsi qu'à la Table de concertation nationale en santé publique (TCNSP), composée de tous les directeurs de santé publique, d'ici la fin de l'année 2004. Ces autorités seront alors amenées, entre autres, à prendre position sur l'évolution future des travaux et des interventions à l'égard du bruit en milieu de travail. À signaler que l'ensemble des travaux ont été effectués par Hélène Boudreault, chargée de projet pour la TCNSAT.

---

## **Vers un plan d'action 2005-2007 pour les services de santé au travail**

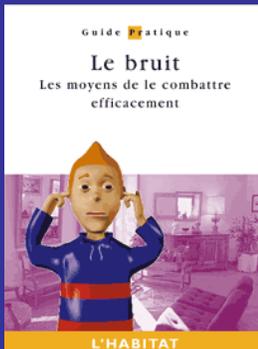
Une grande consultation est actuellement en cours auprès des équipes régionales et locales du réseau public de santé au travail, par les répondants régionaux du Comité provincial sur un projet de plan d'action pour les années 2005 à 2007 inclusivement. Celle-ci se terminera au début de septembre. Cette dernière ronde de consultation devrait permettre de bonifier et de consolider l'actuel projet visant une plus grande efficacité des actions menées dans la lutte contre le bruit, la surdité professionnelle et autres effets sur la santé et la sécurité.

Le projet soumis en consultation comporte 8 volets pour lesquels des actions nationales (provinciales) et/ou locales sont prévues :

- La réduction à la source
- La réadaptation physique, sociale et professionnelle
- La promotion de la santé auditive
- La surveillance médicale
- La surveillance de l'état de santé des travailleurs et ses déterminants
- Les représentations
- Le développement et le maintien des compétences
- Le suivi du plan d'action

L'actuel projet a été élaboré à partir des éléments recueillis auprès des tables professionnelles, des répondants régionaux membres du comité élargi sur le bruit, de la TCNSAT, du ministère de la Santé et des Services sociaux et de

## Guides et outils



certaines acteurs hors du réseau public en santé au travail (associations syndicales, IRSST, chercheurs, etc.). Ce projet s'inscrit dans la foulée du Programme national de santé publique 2003-2012 visant à dégager des orientations nationales afin « *D'ici 2012, [de] diminuer l'incidence de la surdité professionnelle et les conséquences de cette maladie par la réduction de l'exposition des travailleurs au bruit en milieu de travail* ».

Ce plan sera aussi entériné par la TCNSAT et la TCNSP d'ici la fin de la présente année. Il servira également à la préparation des planifications régionales 2005 en santé au travail afin que les actions prévues puissent être mises en branle dès l'an prochain.

---

### Isolement du bruit dans les maisons

En France, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) publie un guide de 24 pages sur la réduction du bruit dans les habitations. Ce guide nous apprend que celles-ci sont soumises à une réglementation qui varie selon l'année de construction du bâtiment. Par exemple, un logement construit avant 1970 n'est soumis à aucune exigence réglementaire alors que ceux construits depuis 1996 doivent comporter un isolement minimal de 30 dB(A) contre les bruits extérieurs et une absorption acoustique dans les aires de circulation communes.

Tant les bruits intérieurs (ex. plafonds, baignoires, planchers, robinetterie, équipements collectifs, ventilation mécanique, voisins, etc.) et bruits extérieurs (ex. transport) y sont abordés. On mentionne que certains produits bénéficient d'une certification de qualité acoustique (ex. les fenêtres). Et cette brochure n'oublie pas de donner des recommandations pour laisser passer l'air pour combattre la condensation par exemple, mais sans laisser passer le bruit.

**Source : Guide pratique : Le bruit. Les moyens de le combattre efficacement.**

<http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/3684/default.htm>

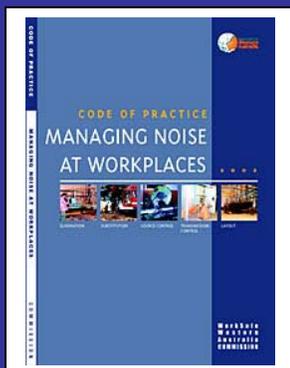
<http://www.ademe.fr/particuliers/pdf/AdemeficheBruit.pdf>

---

### Guide de gestion du bruit en milieu de travail en Australie

Ce guide a été développé en 2002 par un comité formé d'experts, de représentants des employeurs et des travailleurs et du gouvernement pour la commission de santé et de sécurité du travail en Australie de l'Ouest, la *WorkSafe Western Australia Commission*. Il se veut un outil pratique pour répondre aux obligations réglementaires afin de prévenir les problèmes d'audition chez les travailleurs. **Celui-ci s'adresse aux employeurs, employés, travailleurs autonomes, syndicats et gestionnaires mais aussi aux fabricants, importateurs et distributeurs** puisqu'il présente également leurs responsabilités à l'égard du bruit en milieu de travail.

Le guide vise à promouvoir les mesures de contrôle du bruit en misant sur une **approche de réduction** de même que de **gestion des niveaux de bruit** en milieu de travail basée sur la concertation employeur-travailleurs ainsi que sur la reconnaissance et la compréhension des effets de l'exposition au bruit. Il fournit une **liste détaillée d'actions** liées à la planification du contrôle du bruit et il présente les objectifs et les critères pour la mesure des niveaux de bruit. Pour les divers moyens de contrôle, des différences sont établies entre les établissements existants et les nouveaux. Puis, les attentes sont précisées



## Solutions



Source de l'image :  
<http://www.lapresrupture.qc.ca/>  
Photo\_ValDor1.jpg



en fonction du traitement de la source, des voies de propagation et pour l'inspection et l'entretien des équipements. On aborde aussi les mesures administratives et la protection personnelle (zones, choix, entretien, formation). Le contenu d'un programme de formation visant la prévention de la surdité professionnelle et des acouphènes y est décrit. Celui-ci porte non seulement sur les effets sur l'audition, la santé, les problèmes de communication et les handicaps sociaux mais aussi sur les moyens de contrôle. Finalement, on présente les balises entourant un programme d'examen audiométriques. Le guide est complété par diverses annexes.

**Source : Code of practice. Managing Noise at Workplaces 2002.**  
Worksafe Western Australia Commission, 42 p.  
<http://www.safetyline.wa.gov.au/pagebin/codewswa0222.htm>

## Une mine de solutions pour ...le bruit qui mine!

Le *National Institute for Occupational Safety & Health* (NIOSH) des États-Unis d'Amérique, dans un récent bulletin électronique, a rapporté la réduction du bruit sur un transporteur à raclettes (*flight bar conveyor*) associé aux machines d'abattage en continu dans les mines de charbon. Même en l'absence de telles mines au Québec, la solution peut présenter un certain intérêt puisque l'application d'un revêtement de polyuréthane sur les raclettes a permis une réduction du bruit de 7 dB. L'enduit a été considéré comme très durable n'exigeant peu ou pas d'entretien au cours des 3 mois qu'il a été testé.

**Source : NIOSH eNews**, vol. 2, n° 1, May 2004  
<http://www.cdc.gov/niosh/enews/enewsV2N1.html>

Cette solution a amené **Tapageur** à forer un peu plus ce secteur pour découvrir une mine de solutions. Certaines d'entre elles ne s'appliquent pas uniquement aux **mines** mais peuvent trouver application dans les **carrières** ou de la **construction**, par exemple.

D'abord, à signaler un guide sous forme d'un document de travail qui a été soumis à la consultation par la *Mine Safety and Health Administration* (MSHA) du Département du Travail des États-Unis d'Amérique fin 2003 jusqu'à la mi-janvier 2004. Destiné aux propriétaires de mines ainsi qu'aux mineurs, à leurs représentants, aux entrepreneurs miniers et aux fabricants d'équipement, ce guide identifie entre autres les moyens de contrôle du bruit technologiquement faisables (ex. sur des foreuses, équipements diesel, pelles mécaniques, concasseurs, etc.)

**Source : Technologically Feasible Engineering and Administrative Noise Controls (30 CFR Part 62). Draft.**  
<http://www.msha.gov/regs/complian/PIB/2003/2003draftpib.pdf>

À noter que sur le site du MSHA, il est possible de retrouver plusieurs informations sur la réduction du bruit. D'ailleurs, la page suivante comporte plusieurs exemples de réalisation :

<http://www.msha.gov/readroom/foia/noisecontrol/noisecontrolref.asp>

Toujours sur cette page, à signaler, l'accès à un document produit par la *Worksafe Australia* sur 75 solutions de réduction du bruit dans le secteur minier : T. Mitchell and D. Else (1993). **Noise Control in Mining : Seventy-Five Noise Control Solutions**, Ballarat University College, Victoria, 194 p.  
<http://www.msha.gov/readroom/foia/noisecontrol/documents/irp1.pdf>



Photo : F. Cloutier



Source de l'image : <http://www.noranda.ca/>

## Saviez-vous que...

Finalement, à noter les documents suivants publiés par le MSHA. Ils traitent de la réduction du bruit pour les équipements utilisés dans les divers types d'activités retrouvés dans ce secteur :

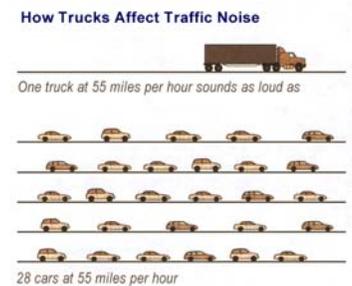
<b>Opérations de surface</b> (ex. foreuses, niveleuses, camions, bouteuses, pelles mécaniques, etc.) :	<a href="http://www.msha.gov/1999noise/Surface/noise-surface.pdf">http://www.msha.gov/1999noise/Surface/noise-surface.pdf</a>
<b>Opérations souterraines</b> (ex. convoyeurs, foreuses jumbo, ventilation, chargeuses, boulonneuses, etc.) :	<a href="http://www.msha.gov/1999noise/Underground/noiseug.pdf">http://www.msha.gov/1999noise/Underground/noiseug.pdf</a>
<b>Moulin et préparation du minerais</b> (concasseurs, pompes, chutes, trémies, etc.):	<a href="http://www.msha.gov/1999noise/Preplants/preplants.pdf">http://www.msha.gov/1999noise/Preplants/preplants.pdf</a>

Ce rapide tour d'horizon ne saurait passer sous silence certaines études financées par l'IRSST dans ce secteur :

- Étude de faisabilité de contrôle du bruit sur les tiges de foreuses à percussion (réduction de 8 dB) : [http://www.irsst.qc.ca/fr/projet\\_74.html](http://www.irsst.qc.ca/fr/projet_74.html)
- Mini-foreuses modulaire hydraulique : [http://www.irsst.qc.ca/fr/projet\\_34.html](http://www.irsst.qc.ca/fr/projet_34.html)

## Bruit occasionné par la circulation routière

Le bruit produit par un camion remorque circulant à 90 km/h équivaut à 28 automobiles circulant à la même vitesse.



Pour les véhicules circulant à moins de 50 km/h, le bruit du moteur et du silencieux est habituellement plus fort que le bruit des pneus.

L'inverse est normalement vrai pour les véhicules dont la vitesse est plus de 50 km/h.

Les autoroutes et grands axes de circulation sont caractérisés par le bruit des pneus pendant que les rues sont marquées par le bruit des moteurs et silencieux.

### Source :

<http://www.us202.com/Pages/noisestudy/making%20sound%20decisions/sound/sound.htm>



Source de l'image : [http://www.panasonic.com/consumer\\_electronics/air\\_conditioners/default.asp](http://www.panasonic.com/consumer_electronics/air_conditioners/default.asp)

## Nuisances associées aux climatiseurs

En 1993, au Canada, l'Institut de recherche en construction a publié une étude qui a cherché à quantifier les effets du bruit des climatiseurs et à expliquer pourquoi ils créent parfois un froid entre voisins. L'étude a, entre autres, montré que les gens demeurant dans des quartiers plus bruyants toléraient mieux les climatiseurs de leurs voisins. De même, ceux qui possédaient eux aussi un climatiseur étaient moins dérangés par le bruit de ces appareils que ceux qui n'en avaient pas. Ce résultat peut, en partie, être attribuable à la difficulté d'entendre le climatiseur du voisin lorsque son propre appareil est en marche. En moyenne, les propriétaires de climatiseurs toléraient un bruit de climatiseur de 7 dB supérieur à celui que pouvaient accepter les gens qui n'en possédaient pas.

Mais le mécontentement des voisins semble associé au niveau de bruit relatif de l'appareil par rapport au bruit de fond ambiant. Ainsi, lorsque le bruit du climatiseur était d'au moins 5 décibels (dB) supérieur au bruit de fond, le nombre de plaintes augmentait considérablement.

Cette étude a été réalisée à partir de l'opinion de 500 personnes interviewées chez elles dans la région de Toronto. De plus, les niveaux de bruit ont été mesurés en plusieurs points à proximité de la résidence de la personne rencontrée et près du climatiseur. On a aussi établi le niveau de bruit du quartier à partir de mesures réalisées sur 24 heures.

**Fait intéressant, l'étude a révélé que les personnes interrogées seraient prêtes à payer, en moyenne, 12 % de plus pour un climatiseur très silencieux...il resterait à vérifier si les fabricants ont développé des produits moins bruyants depuis la réalisation de cette étude!**

**Source :** J.S. Bradley. **Le bruit des climatiseurs.** Laboratoire d'acoustique de l'Institut de recherche en construction.  
[http://irc.nrc-cnrc.gc.ca/practice/noi4\\_F.html](http://irc.nrc-cnrc.gc.ca/practice/noi4_F.html)



Source de l'image :  
<http://www.cnn.com>

## **McCartney a fait passer de dures nuits (« *hard day's night* ») à des résidents de Londres**

À la mi-mai, dans le cadre des préparatifs de sa tournée, Paul McCartney a été loin d'impressionner ses voisins pendant ses répétitions. Installé au *Dôme du Millénaire* avec 75 colonnes de son d'une puissance de 75000 watts, ses répétitions ont suscité bon nombre de plaintes de résidents demeurant de l'autre côté de la Tamise. Devant la plainte déposée, l'ex-Beatle de 61 ans a présenté ses excuses par la voix de son porte-parole Geoff Baker. Il a aussi été convenu avec les autorités environnementales du « Greenwich Council » que le bruit provenant du site ne dépasserait pas 92 décibels.



À noter qu'un des articles consultés rappelait que l'an dernier, lors d'une prestation au Colisée de Rome, McCartney avait dû omettre de jouer *Back in the USSR* et *Live and Let Die* de crainte d'occasionner des vibrations à l'ancien monument et pour ne pas déranger le pape.

**Sources :**

**BBC :** <http://news.bbc.co.uk/1/hi/entertainment/music/3711553.stm>

**Guardian :**

[http://www.guardian.co.uk/uk\\_news/story/0,3604,1216581,00.html](http://www.guardian.co.uk/uk_news/story/0,3604,1216581,00.html)

**The Globe & Mail :**

[http://www.globeandmail.com/servlet/ArticleNews/TPStory/LAC/20040514/MC\\_CARTNEY14/TPEnvironment/](http://www.globeandmail.com/servlet/ArticleNews/TPStory/LAC/20040514/MC_CARTNEY14/TPEnvironment/)

## **Masquage du bruit qui fait de la vague**

Tony Leroux, professeur au Département d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal, a dirigé une expérience inusitée, et probablement unique au monde, de masquage des bruits d'un chantier de construction sur l'autoroute Décarie à Montréal par suite de plaintes formulées par des résidents dont le vacarme perturbait leur sommeil pendant la nuit. Cette recherche a été réalisée après avoir été sollicitée par le ministère des Transports du Québec.

**Tapageur** en a déjà parlé dans son édition du 17 novembre dernier ([vol. 1 n° 6](#)) : [Vague de bruit à Montréal.](#)

**Lu pour  
vous**

## Premiers résultats du projet de l'autoroute Décarie de l'automne 2003

Pendant trois semaines, de 22 h à 5 h, des haut-parleurs géants ont diffusé en plein air et en alternance des sons de vagues et des sons de chutes d'eau à un niveau de 60 à 65 dB, les bruits du chantier variant de 55 à 60 dB. Un autre volet de l'expérience consistait en la diffusion de ces mêmes sons à l'intérieur de certaines résidences.

Les premiers résultats de cette expérience semblent dépasser les attentes du chercheur. Ainsi, la proportion de gens qui disaient avoir de

la difficulté à s'endormir à cause du bruit est passée de 80 %, lorsqu'il n'y avait aucun masque sonore, à 25 % avec la diffusion des sons de vagues et de chutes. La proportion de résidents qui se plaignaient de se faire réveiller une fois endormis est passée de 75 à moins de 40 %.

Même si les masques sonores peuvent eux-mêmes être une source d'agacement, plus de 80 % des répondants ont jugé les sons de vagues utiles et moins de 10 % les ont trouvés dérangeants. Les sons de chutes se sont par contre avérés plus agaçants qu'efficaces. L'hypothèse avancée pour expliquer ces différences d'appréciation entre les deux masques seraient les caractéristiques tant sonores qu'émotives des sons utilisés. Les sons des vagues étant plus graves, ils couvrent plus de fréquences sonores que les sons des chutes; de plus, selon le chercheur, les vagues sont associées au calme et aux vacances.

L'expérience se continue cet été dans l'arrondissement Anjou, en bordure du chantier du viaduc Roy-René sur l'autoroute 40. Le projet, d'une durée de trois mois, utilisera trois sons : l'un plus négatif au plan émotif (bruits routiers), le deuxième chargé positivement (vagues) et le troisième neutre (son artificiel ne pouvant être associé à rien de particulier).

**Source : D. Baril. Le son des vagues, ça marche! Les résultats du masquage des bruits de chantier de l'autoroute Décarie dépassent les attentes.** <http://www.iforum.umontreal.ca/forum/archivesforum/2003-2004/040322/article3358.htm>

### Réglementation municipale et citoyens actifs

En 2001, le bruit occasionné par la tenue d'un party Rave sur la piste de course de Sanair avait dérangé les citoyens de Saint-Pie, en Montérégie. Dès l'été 2002, la municipalité s'est dotée d'un règlement afin d'intervenir et, en plus, à titre préventif, elle s'est présentée en cours pour obtenir une injonction. Le propriétaire de la piste s'est engagé à ne plus tenir un tel événement mais le juge a donné une autorisation aux policiers de la Sûreté du Québec au cas où l'événement aurait lieu... De plus, on y apprend que la paroisse de Saint-Pie envisage d'autres interventions pour faire diminuer le bruit des courses durant le jour et la soirée.

**Sources : J. Vigneault. Injonction contre le bruit à Ste-Pie ? Le Courrier de St-Hyacinthe.** 31 juillet 2002. [http://www.lecourrier.qc.ca/archives/2002/2002\\_07\\_31/725PP2E.html](http://www.lecourrier.qc.ca/archives/2002/2002_07_31/725PP2E.html)



*Tony Leroux mesurant l'intensité sonore de l'autoroute Décarie.*

**Responsable de  
la rédaction :**  
**Richard Martin**

**Assistants à la  
rédaction:**  
**Pierre Lainesse**  
**Pierre Deshaies**

**Collaborateurs :**  
**Brigitte Pelchat**  
**Jean-Pierre Vigneault**

Direction de santé  
publique  
Agence de  
développement de  
réseaux locaux de  
services de santé et de  
services sociaux de  
Chaudière-Appalaches  
100, rue Monseigneur-  
Bourget, Bureau 400  
Lévis (Québec)  
G6V 2Z9

Téléphone:  
(418) 833-4864 poste 505

Télécopieur:  
(418) 835-6006

Abonnement gratuit et  
correspondance :

Courriel (Internet):  
tapageur@ssss.gouv.qc.ca

LotusNotes (intranet):  
12 DSPLevis Tapageur

Site Internet :  
<http://www.santeautravail.qc.ca/tapageur>

ISSN 1705-5830

M. Bouchard. Party rave à Sanair. Une injonction empêche la venue des fêtards. **Le Courrier de St-Hyacinthe**. 7 août 2002.

[http://www.lecourrier.qc.ca/archives/2002/2002\\_08\\_07/120PP2F.html](http://www.lecourrier.qc.ca/archives/2002/2002_08_07/120PP2F.html)



## Des aspirants-députés qui s'intéressent au bruit

En Chaudière-Appalaches, la tenue de la dernière élection fédérale a stimulé les aspirants députés dans le comté de Lévis-Bellechasse ainsi que celui de Lotbinière-Chutes-Chaudière à se prononcer contre le bruit. Pour une fois que tous les partis étaient d'accord ! Il faut dire que la Ville de Lévis et plusieurs citoyens concernés par le problème du bruit à la cour de triage Joffre de Charny (Lévis) avaient fait pression en ce sens.

**Source :** D. Bouchard. **Journal Le Peuple**, Vol. 33, N 26, 26 juin 2004, p. 23

## On y parlera du bruit

**Ottawa, du 6 au 8 octobre 2004**, se tiendra le **congrès annuel de l'Association acoustique canadienne**. Pour en savoir davantage, consulter le site Internet suivant : <http://www.caa-aca.ca/Ottawa2004/indexf.htm>

## On y a parlé du bruit

La **7<sup>e</sup> Journée Nationale de l'Audition (JNA) en France s'est tenue le 11 mars 2004**. La **prochaine édition se tiendra le jeudi 10 mars 2005**. Les documents de présentation de cette journée, ainsi que les documents de presse et le bilan JNA-2004 sont disponibles à partir de la page Internet suivante : <http://www.audition-infos.org>

**PROCHAINE PARUTION : 15 septembre 2004**

### Tapageur ... origine du nom

Le nom du bulletin évoque notamment le bruiteur d'une émission de TV d'une autre époque de la Société Radio-Canada...Mais, il se dit aussi de celui qui cherche à attirer l'attention, qui provoque des commentaires (*Lexis*, de Larousse), qui fait du tapage, du bruit, du scandale, (*Le Petit Robert*). Comme nom, on l'emploie pour parler d'un agitateur, d'un fauteur de désordre (*Lexis*, de Larousse). Quant au mot tapage, *Le Petit Robert* indique qu'il peut avoir aussi le sens de publicité. **En somme, Tapageur est celui qui fait du bruit pour la bonne cause...**

**Tapageur** est un bulletin publié uniquement en format électronique par la Direction de santé publique de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et il est disponible gratuitement. Pour recevoir une copie, il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse [tapageur@ssss.gouv.qc.ca](mailto:tapageur@ssss.gouv.qc.ca). Pour mettre fin à un abonnement, le lecteur n'a qu'à envoyer un message à la même adresse.

La mention de marques de commerce n'implique pas une recommandation ou un appui de la part de la Direction de santé publique ou de la rédaction. Les références à des sites Internet ne sont fournies que sur la base d'un service au lecteur de **Tapageur** et n'implique nullement un endossement par la Direction de santé publique ou par la rédaction. La Direction de santé publique n'est pas responsable du contenu de ces sites. Les adresses Internet incluses dans **Tapageur** étaient réputées fonctionnelles au moment de la publication.